

Lettre des élus Verts au Conseil régional d'Auvergne

Décembre 2007



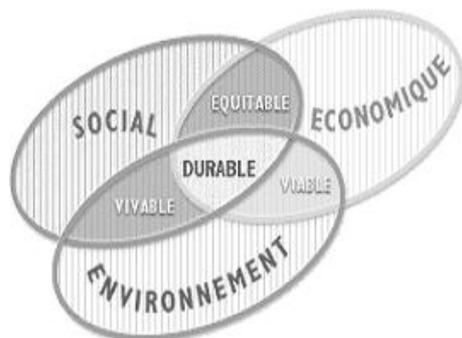
Agenda 21

Les choses sérieuses commencent

Le 13 novembre 2007, le Conseil régional a adopté son Agenda 21, document de référence pour engager notre région sur la voie d'un autre modèle de développement.

Une voie sur laquelle le groupe UPA n'a pas voulu aller. S'étant abstenu, il montre le peu d'écho que ce parti porte aux urgences environnementales : de fort mauvais augure 15 jours à peine après les discours du Grenelle.

« Un projet global et concret pour mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire »



Les 3 piliers du développement durable

Discours de Nicole Rouaire en Session (extraits)

« Monsieur le Président, chers collègues,

Vingt ans se sont écoulés depuis la réunion de la commission mondiale sur l'environnement et le développement au cours de laquelle la notion de développement durable est apparue pour la première fois sur la scène internationale. Face aux défis mondiaux : croissance démographique, épuisement des ressources naturelles et très fortes inégalités sociales, le rapport Brundtland a défini le concept de développement durable «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs».

Il s'agit d'établir un cercle vertueux entre les trois piliers : économie, social et environnement, en s'attachant à créer les conditions de la participation citoyenne. En 1992, à Rio, les 182 états présents ont adopté l'Agenda 21, programme d'actions pour le 21^{ème} siècle orienté vers le développement durable et se sont engagés à le mettre en œuvre à tous les niveaux. En 2002, la conférence de Johannesburg avait pour mission principale d'imposer aux États de concrétiser davantage leur engagement.

La France a adopté sa stratégie nationale en 2003 et l'a actualisée en 2006. Un des objectifs annoncé en 2003 était la réalisation de 500 Agendas 21 locaux. Un Agenda 21 local ou territorial est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. En décembre 2006, lors de son congrès, l'association des régions de France a adopté le manifeste du développement durable, s'engageant ainsi à intégrer cette démarche dans l'ensemble des politiques régionales et à en évaluer l'efficacité grâce à des indicateurs concrets.

Malheureusement, aujourd'hui, force est de constater que, dans notre société, le concept de développement durable est mis à mal par une utilisation abusive, incomplète ou détournée de son sens d'origine. Tout le monde s'y réfère : effet de mode, ce terme est souvent utilisé pour dire qu'on se soucie un peu ou un peu plus de la protection de l'environnement et trop souvent les autres sont laissés de côté. Il est important de préciser que le développement durable conduit à une remise en cause de nos schémas de pensée habituels. Il s'agit en réalité d'une véritable révolution dans la conduite des politiques publiques.

Au Conseil régional d'Auvergne, dès le début de notre mandat, nous avons intégré la notion de développement durable. Une commission consultative a été créée. Sur proposition de celle-ci, une charte interne de fonctionnement a été adoptée à l'unanimité en mars 2005. Les Assises Territoriales, fin 2004, ont permis aux Auvergnats de participer à la construction de l'avenir de l'Auvergne et ont conduit notre collectivité à adopter 82 engagements, notamment celui de mettre en œuvre un Agenda 21 en Auvergne. Une direction de la qualité de la vie et du développement durable a été créée à l'été 2005 et une chargée de mission a été recrutée en avril 2006. Les objectifs et la démarche ont été adoptés par notre assemblée fin 2006.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, beaucoup de travail a été fait. Quelques 200 partenaires représentant l'ensemble des acteurs avec lesquels notre collectivité travaille ont été associés dès novembre 2006. Au total, 21 réunions appelées ateliers thématiques se sont déroulées, réunissant des agents et élus du conseil régional, tous secteurs confondus. A noter également six réunions (une par thème) auxquelles ont pu participer les partenaires. (...) **Lire la suite en page 6**

Groupe Vert du Conseil régional :

Contact : 04.73.31.84.94
GroupeVert@cr-auvergne.fr

Centre Delille - rue Urbain II
63000 Clermont-Ferrand



(...) Suite de la page 5

Ce travail participatif s'est conclu par une liste d'environ 400 actions à mettre en oeuvre. Toutes les actions proposées n'étaient pas de même ampleur. Il a donc fallu procéder à des regroupements et les classer en fonction de nos objectifs stratégiques. Trente-sept ont été retenues dont 15 actions phares : cf. encadré ci-contre.

(...) Pour conclure, permettez moi de vous faire part de quelques regrets.

Voilà vingt ans que les responsables mondiaux ont officiellement pris conscience des défis que doit relever l'humanité. Vingt ans que l'on sait que le modèle de développement des pays les plus riches n'a pas d'avenir et qu'il détruit les conditions d'un avenir possible pour tous les habitants de la planète. Vingt ans que l'on sait que 20% seulement de la population mondiale consomme et s'approprie 80 % des ressources naturelles. Vingt ans qu'on se lamente sur les dégâts liés à la pollution de l'eau, des sols, de l'air et aux premières conséquences des changements climatiques. Vingt ans pour sortir des discours sur la maison qui brûle et des « y a qu'à ». Vingt ans de perdus. Changer les mentalités n'est certes pas facile mais il est révoltant de penser qu'il aura fallu attendre vingt ans pour que l'urgence soit enfin reconnue par tous.

En Auvergne, heureusement, nous avons initié ce travail dès 2004.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons eu raison de commencer à agir à un moment où pourtant, le sujet était moins médiatique et où le développement durable faisait encore sourire.

L'Agenda 21 régional qui a reçu un accueil très favorable du CESR et qui, je l'espère, sera approuvé par l'ensemble des conseillers régionaux aujourd'hui n'est pas un catalogue de bonnes intentions. Vous l'avez compris : l'engagement de notre collectivité va bien au-delà. La démarche développement durable va peu à peu irriguer l'ensemble des politiques régionales par l'introduction progressive de l'éco socio conditionnalité des aides.

Nous démontrerons que nous pouvons agir localement et dès maintenant pour que demain soit possible, pour chacun et partout sur la planète. Ainsi, l'Auvergne s'affirmera comme terre de DD.

Merci à tous pour votre attention et votre engagement. » Nicole Rouaire

Le plan d'actions, la stratégie régionale et la charte interne de développement durable sont téléchargeables sur le site www.auvergne.org

Une stratégie en trois axes, qui compte 37 actions dont 15 mesures phares à mettre en oeuvre dès 2008

La stratégie régionale de développement durable est articulée autour de trois axes directeurs :

- « **L'Auvergne en mouvement** » (actions 1 à 22) se décline en six thèmes : lutte contre les changements climatiques, cohésion et ouverture des territoires, emploi durable, patrimoine naturel, eau et santé / environnement.
- « **L'Auvergne partenaire** » (actions 23 à 30) vise à impliquer l'ensemble des habitants, des touristes et des partenaires associatifs, institutionnels, etc.
- « **L'Auvergne responsable** » (31 à 37), a l'ambition de placer notre collectivité comme exemplaire en intégrant la démarche développement durable dans son fonctionnement interne

Quelques mesures emblématiques de l'Agenda 21

Toutes les mesures n'ont pas été faciles à obtenir de la part des élus Verts. Voici quelques-unes des mesures qui ont nécessité le plus de pugnacité :

- **Mesure n°2 : « Mettre en place progressivement une éco conditionnalité énergétique des aides aux bâtiments »** Sachant que le secteur du bâtiment est très énergivore et contribue largement aux émissions de gaz à effet de serre, nous agissons ainsi sur la performance énergétique des constructions. Cette action s'appliquera à l'ensemble des bâtiments financés par la région. L'objectif visé est la réduction de 20% des consommations énergétiques. Le soutien aux énergies renouvelables (plan soleil, plan bois énergie...) est maintenu
- **Mesure n°3 « Favoriser l'éco construction ».** Il s'agit de promouvoir des bâtiments exemplaires en terme de qualité environnementale et de former les professionnels. Un fort potentiel de créations d'emplois existe dans ce domaine
- **Mesure n°4 « Incitation à l'utilisation de véhicules propres »** Dans le cadre de ses compétences, la Région ne peut agir que sur les montants des cartes grises : depuis 2005 existe une exonération de 50% sur les véhicules propres ; dès 2008 l'exonération sera de 100%
- **Mesure n°8 « Développer une éco filière chanvre du champ à l'habitation »** Outre la diversification agricole, enjeu très important pour ce secteur, la culture de chanvre est bien adaptée à notre territoire. Ne nécessitant ni intrants ni consommation d'eau, cette production est respectueuse de l'environnement. Le marché des matériaux sains explose ; la demande est forte et en France. Il s'agira de favoriser la création d'entreprises (laine de chanvre et briques de chanvre) et de toute la filière
- **Mesure n°23 « Utiliser le référentiel de critères développement durable »** pour l'instruction des dossiers et à inciter ainsi les porteurs de projets à une meilleure prise en compte de cette démarche : cette action est liée aux six thèmes de l'Auvergne en mouvement. L'utilisation du référentiel sera expérimentée début 2008 puis sera généralisée après évaluation
- **Mesure n°31 : réduire de 20% d'ici 2014 la consommation énergétique des lycées** pour passer en moyenne de 125kWh/m²/an à 100 kWh/m²/an

L'adoption d'un Agenda 21, ce n'est que le début d'une longue aventure. Les prochains numéros de la Lettre des élus Verts feront le point sur ces mesures.



- **Mesure n°5 : un pass-train pour les Auvergnats l'année de leurs 18 ans sur les lignes TER**

Cette action, très pédagogique, permet à la fois de lutter contre les changements climatiques et de favoriser l'ouverture des territoires. 18 ans, c'est l'année du permis de conduire. Il s'agit donc de donner l'envie du train / loisir et de contribuer ainsi à la modification des comportements, rouage indispensable pour parvenir à un autre mode de développement.



Rêver au TGV pour demain ou Agir pour le train dès aujourd'hui

Développer le transport ferroviaire est une nécessité vitale afin d'offrir une alternative crédible à l'usage de l'automobile et ceci pour des raisons qui sont devenues évidentes : réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi tous les polluants atmosphériques qui menacent la santé des citadins et des riverains d'axes routiers, réduire la consommation pétrolière dont l'épuisement est en vue à échéance de quelques décennies seulement, économiser l'espace dévolu aux infrastructures de transports, réduire la mortalité routière, réduire le coût des déplacements pour les ménages touchés par l'envolée des prix des carburants qui n'en est qu'à son début.

Pour un Conseil régional, ce doit être une priorité dans le domaine des transports de la vie quotidienne puisque la loi nous a confié la gestion des transports régionaux de voyageurs et que ces déplacements locaux et régionaux constituent l'écrasante majorité du besoin de transport des Français.

A savoir

82% des déplacements des Auvergnats sont intra-régionaux et 60% font moins de 10 kilomètres

A l'inverse, les déplacements vers d'autres régions que celles limitrophes à l'Auvergne ne représentent que moins de 2% des déplacements !

Rêver à un TGV pour 2020 c'est agréable... Le Paris - Lyon, dont un itinéraire de délestage de la ligne actuelle pourrait passer par Nevers et peut être même par l'Allier, serait une aubaine pour l'Auvergne. Mais 400 km de ligne à grande vitesse, cela ne se construit pas comme cela : à 20 millions d'€ le km, 400 km coûtent 8 milliards, non compris le matériel roulant.

Rêver à deux TGV, c'est encore plus agréable mais, s'agissant d'une transversale, cela devient du grand optimisme quant on imagine le coût d'une liaison Lyon-Nantes via le Massif Central : 15 milliards minimum.

Pour l'instant, le financement des lignes TGV c'est : 25% pour l'Etat, 25% pour les collectivités locales (régions, départements, villes), 10% pour l'Europe et 40% pour RFF, le propriétaire du réseau qui croule déjà sous les dettes et ne parvient même pas à entretenir correctement les voies ferrées existantes! La note va être salée pour les collectivités : un quart de 8 milliards, ça fait 2 milliards.

Rappelons que le budget total de la Région Auvergne est d'environ 650 millions et que son budget transport est de 120 M€ (dont 79 pour le fonctionnement du TER).

Alors, sauf si les règles du jeu dont changées avec par exemple la levée d'une taxe complémentaire sur les produits pétroliers dont le produit serait affecté au développement et à la modernisation du réseau ferré, on ne voit pas bien comment cette "croix ferroviaire à grande vitesse" pourrait se réaliser en Auvergne avant deux ou plutôt trois décennies...

En attendant, il y a bien plus urgent: offrir aux Auvergnats des moyens de transports collectifs efficaces, c'est-à-dire au moins aussi rapides que l'automobile, fréquents, si possible cadencés, fiables et irriguant l'ensemble du territoire.

Et là, il y a à faire !

Le réseau ferroviaire auvergnat ouvert au trafic voyageur (1042 km) n'est à double voie que sur 288 km, ce qui veut dire que 72% des lignes sont à voie unique. Cela constitue un énorme handicap, d'autant que les points de croisements sont peu nombreux. Exemple: entre St Georges d'Aurac et Le Puy, il n'y a aucune possibilité de croisement sur une distance de 52 km, ce qui doit constituer le record de France... Entre Le Puy et Firminy où circulent pourtant 20 TER par jour, il n'est possible de faire croiser les trains que dans 4 gares.

Cette situation a de très graves conséquences : il n'est pas possible de positionner les horaires en fonction des besoins des usagers, il est très difficile de créer des trains nouveaux, enfin, en cas de perturbation dans un sens, c'est toute la desserte aller et retour qui est détériorée.

L'urgence est donc d'investir sur le réseau pour accroître sa souplesse, sa capacité, notamment en créant des points de croisement télécommandés (2 M€ par point supplémentaire) ou en reposant la deuxième voie quand elle a été supprimée, par exemple entre Riom et Gannat (2 M€ par kilomètre). Or, pour l'instant, le seul investissement de ce type prévu au contrat de projet 2007-2013 est celui d'Aulnat sur la ligne Clermont-Vertaison- Thiers (banlieue Est).

Pour la première fois la Région Auvergne va investir sur ses lignes ferroviaires. Ainsi, 20 M€ sont prévus sur chacune des deux lignes Clermont -Aurillac et Clermont-Le Puy, avec à la clé des gains de temps de 10 à 15 minutes.

Mais on est loin du compte ! Il faudrait lancer un "plan rail" ambitieux. Par exemple en Midi-Pyrénées, 820 M€ seront investis d'ici 2013 pour moderniser le réseau (soit 120 M€/an) en lançant un emprunt régional de 500 M€ !

Quant à l'offre de TER, elle a quasiment stagné en Auvergne depuis 2004 alors que le plan de développement du TER prévoyait une augmentation de 20% de 2004 à 2008. Le timide début de cadencement sur l'axe majeur Moulins-Clermont-Issoire-Brioude qui débutera en septembre 2008 ne verra l'offre augmenter que de 5%. D'un coût de 1M€, il sera à moitié financé par le transfert sur route de la ligne Volvic - St Eloy - Lapeyrouse, fermée en raison de sa vétusté le 9 décembre. Résultat : la fréquentation du TER n'a augmenté que de 2,8% en 2006 alors que dans nombre de régions l'augmentation est proche de 10% (+ 30% en 3 ans en Rhône-Alpes). Certes, notre région est moins densément peuplée mais notre population est finalement assez concentrée autour de l'axe nord sud du Val d'Allier et dans les 8 aires urbaines principales et 87% des Auvergnats habitent dans la zone d'attraction des TER.

Il faudrait aussi songer à étendre le réseau TER en rouvrant des lignes fermées là où les densités de population le justifient : Dunières-Firminy, Courpière-Pont de Dore, Billom-Vertaison, ou en créant des lignes routières TER : Moulins-Montluçon, Le Puy - Langogne - Mende, Aurillac-Rodez, par exemple. Quant à la ligne Clermont-Paris, son amélioration peut permettre des temps de parcours de 2H30 pour 800 M€ (10 fois moins que le TGV).

Tout cela est certes moins prestigieux que le TGV mais ce serait utile aux Auvergnats, tout de suite, et favorable au climat et à la préservation de l'environnement.

Y'a pas photo :

Emissions de CO₂ par kilomètre et par personne :

- Voiture en ville : 352 grammes
- Voiture hors ville : 212 grammes
- Bus urbain : 103 grammes
- Car sur route : 40 grammes
- Train TER : 36 grammes
- Tramway : 20 grammes



Soutien au chercheur Christian Vélot, lanceur d'alerte

Christian Vélot est maître de Conférences en génétique moléculaire à l'Université Paris-Sud, responsable d'une équipe de recherche à l'Institut de Génétique et Microbiologie sur le Centre Scientifique d'Orsay et membre du CRIIGEN (Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie Génétique).

Les Auvergnats se souviennent que Christian Vélot était venu en Auvergne en mai 2006 à l'invitation du Conseil régional lors des débats publics sur les OGM ; il avait aussi, en février 2005, produit une note à l'attention de Pierre-Joël Bonté, alors président de la région.

Aujourd'hui, pour les prises de position qu'il tient, qui concourent à l'information du public sur les risques sanitaires et environnementaux liés à l'introduction des OGM dans l'agroalimentaire, M. Vélot subit de graves mesures de rétorsion de la part de sa hiérarchie : confiscation de crédits, menaces de déménagement forcé, annonce de son exclusion début 2010 de l'Institut de génétique et Microbiologie, etc.

Les élus Verts du Conseil régional d'Auvergne ont proposé que soit adoptée en Session des 17 et 18 décembre, une motion de soutien à Christian Vélot, permettant ainsi à l'Assemblée régionale de manifester sa solidarité envers ce lanceur d'alerte.

Pétition en ligne pour soutenir Christian Vélot : <http://sciencescitoyennes.org>

Les élus Verts ont leur blog

<http://blog.vertsconseilregionalauvergne.fr>

A découvrir en ligne :

- La vie de l'assemblée vue par les Verts
- Les motions, les discours des élus Verts
- Les dossiers à suivre : Agenda 21, TER, bilan du plan Soleil, OGM...

... sans oublier le Pinocchio de l'écologie, qui récompense ceux qui parlent de l'écologie mais n'en font pas.

Vos commentaires et compléments d'information sont les bienvenus...



Grise mine à Saint-Pierre (Cantal)

Sans rappeler tout l'historique du site minier de St Pierre, disons en deux mots que la situation a alerté les Verts depuis les années 80, et que deux associations locales sont très présentes au quotidien. Nous sommes aujourd'hui à une étape très importante du processus,

Depuis 1958, la mine d'uranium (qui ne fermera qu'en 1981) et ensuite l'usine de traitement des minerais (ouverte de 1976 à 1985) ont laissé un héritage de plus de 530 000 tonnes de déchets radioactifs non conditionnés, enfouis directement dans les excavations minières ou même retrouvés quasiment à la surface du site. Ces déchets constituent pour le très long terme - environ un million d'années, excusez du peu ! - une source de contamination pour l'environnement.

Les relevés radiométriques et les analyses en laboratoire révèlent la présence de déchets radioactifs dans le domaine public, donc et surtout sur des parcelles non soumises à servitude et encore plus incroyables sur des terrains habités. Les contaminations mises en évidence dans un lotissement, au niveau du plan d'eau, du terrain de foot, du stand de tir, etc. montrent l'ignorance de prise en compte des risques radiologiques dans les projets de construction et la mise en place d'équipements publics menés par la municipalité.

Ce qu'il faut tout de même souligner c'est que sans la présence des collectivités, (conseil Général et Régional) et des associations nous n'aurions pas abouti à un diagnostic partagé du site dans l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui.

Bruno Chareyron, responsable de l'étude pour la CRIIRAD, a déclaré à l'Associated Press qu'il « est urgent d'agir, notamment pour ce qui concerne les maisons du lotissement communal où les niveaux de radon (gaz radioactif, NDLR) sont à terme dangereux pour la santé des habitants. Il est également impératif de ne plus rien construire sur les parcelles de la commune contaminées. Il faut également revoir les conditions de stockage des déchets radioactifs miniers ».

Pour lui, « Saint-Pierre est exemplaire des risques encourus par une population mal ou non informée. Il faut absolument faire comprendre aux élus et aux habitants qu'avant d'acheter des terrains aux abords d'un ancien site minier, ils doivent être très vigilants sur les risques de radioactivité ».

Alors maintenant doit-on penser que notre travail est fini ?

Non puisque le problème se pose de l'opérationnel. Il est indispensable de mettre des zones en servitude les conditions de remise dans le domaine public des parcelles, de décontaminer le site... Comment vont être pris en compte les résultats de l'étude ? Les besoins vont être comparés aux coûts, et nous avons trop d'exemples où cette logique compte à accoucher de mesurées enfilées en chapelet !

Nous serons bien sur présents à la CLIS (commission locale) qui va se réunir pour le début d'année, nous y ferons nos remarques et nous mettrons « la barre » le plus haut possible pour la santé des populations. Mais nous ne pourrons pas le faire seul, sans la pression des riverains, sans la prise de conscience de toute la population, sans les associations. Nous devons aussi mettre l'état et les exploitants du site devant leur responsabilité financière.

Sur le carreau de la mine de Saint Pierre le combat continue, à nous tous de ne pas lâcher.